

L'actualité conventionnelle de la branche Sport

Le Conseil National des Employeurs d'Avenir est la seule organisation patronale à signer la prorogation de l'OPCA Uniformation.

Face aux incertitudes liées à la réforme à venir de la formation professionnelle et pour garantir le départ en formation des salariés en assurant les financements pour 2018, **le CNEA a signé l'avenant n°119** relatif à la prorogation de la désignation de l'OPCA Uniformation.

Travail à temps partiel

Convaincu de la nécessité de procéder à l'évaluation statistique du travail à temps partiel dans la branche, comme de disposer du temps nécessaire à l'ouverture d'une nouvelle négociation pour porter les ajustements adéquates, **le CNEA est signataire des avenants n°124 et 125**, comme il l'a été des avenants n°118 et 120, tous deux visant à différer la date butoir que les partenaires sociaux s'étaient initialement fixés pour renégocier le régime du temps partiel dans la branche. En maintenant les conditions actuelles d'emploi à temps partiel les partenaires sociaux se donnent du temps pour un débat de fond, visant à construire des conditions d'emploi propices au développement économique des entreprises du sport.

Forfait annuel en jours des non cadres

Le CNEA n'est pas signataire de l'avenant n°123 relatif au forfait annuel en jours, déstructurant la grille de classification et de rémunération de la CCNS. Non demandeur de l'ouverture du forfait annuel en jours aux salariés non cadres, le CNEA a toutefois pris part aux débats, toujours constructif dans le dialogue social et dans le respect de la loyauté des négociations, par des propositions destinées à sécuriser les employeurs tout en recherchant un équilibre dans les contreparties attribuées aux salariés. De plus, l'augmentation de 15% du salaire minimum conventionnel constitue une hausse disproportionnée ne tenant pas compte des incertitudes économiques et financières que traverse le secteur.

« *Comme organisation patronale, le CNEA s'attache à la recherche du compromis dans l'intérêt des structures qu'il représente et au-delà, par un répertoire de principes : discussions, cohérence et équilibre des négociations.* »

David Cluzeau, Délégué Général du CNEA

Contact :

Jérémy Boucain
Chargé de communication et relations publiques
jboucain@cnea-syn.org
Tél. 01 41 79 77 44